

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Rencontres régionales des élus Natura 2000 d'Occitanie

Mardi 23 novembre 2021 9h00 - 17h30 Espace Henry de Montfreid Quai Tabarly 11370 Port-Leucate

En partenariat avec :









1. Contexte

La mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires a été créée fin 2019 à l'initiative de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Réserves Naturelles de France.

Les trois têtes de réseau ont récemment été rejointes dans leur démarche par le Réseau des Grands Sites de France.

Son objectif est d'apporter une dimension complémentaire au centre de ressources Natura 2000 de l'OFB en mettant notamment en valeur les besoins liés aux questions de gouvernance locale, de portage par les élus ou d'ancrage dans les territoires.

Dans ce cadre, la mission inter-réseaux a souhaité mettre en place un comité des élus Natura 2000 composé à la fois de représentants des quatre têtes de réseaux mais également de binômes élus/techniciens.

Le but de cette instance est de faire remonter la parole des élus au niveau national et de partager leurs expériences et regards sur la mise en œuvre de la politique Natura 2000.

Lors d'une réunion de ce comité, certains élus, Présidents de sites Natura 2000, ont fait part de leur sentiment d'isolement dû à l'absence de réseaux d'élus au niveau local ainsi que d'un manque d'implication lié à des difficultés d'appropriation des outils proposés par le dispositif.

Pour répondre à ces enjeux, la mission inter-réseaux a proposé d'organiser, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, la Région Occitanie, les services de l'État, l'association des animateurs Natura 2000 d'Occitanie et l'Office Français de la Biodiversité des rencontres régionales à destination des élus Natura 2000.

L'objectif de ces rencontres, qui s'inscrivent dans la continuité des rencontres nationales organisées le 2 novembre 2021 à la Grande Arche, est de fédérer au niveau local un réseau d'élus qui permette de faciliter le portage de cette politique et son appropriation territoriale et, de créer des réseaux de proximité qui permettront d'alimenter les réflexions au niveau national.









2. Déroulé des rencontres

9h00	Accueil
9h30	Ouverture des rencontres régionales
9h40	Présentation du réseau Natura 2000 et de ses enjeux
10h00	Vidéo de la Secrétaire d'État chargée de la biodiversité
10h15	Table ronde - Gouvernance des sites Natura 2000
11h15	Vidéo « Natura 2000 en vallées des Gaves »
11h30	Table ronde – Retours d'expériences d'élus Natura 2000
12h30	Repas
14h00	Départ pour la visite de terrain
17h30	Fin des rencontres régionales

3. Ouverture des rencontres régionales

Marie BRETON - Adjointe au Maire de Leucate

Charlotte MEUNIER – Présidente de Réserves Naturelles de France

Jean-Luc BLAISE - Maire de Mantet, Président de la Fédération des réserves naturelles catalanes, Vice-Président du Parc des Pyrénées catalanes, élus porte-parole de la mission inter-réseaux

4. Retour sur les tables rondes

Animation : Aurélie Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires

4.1. Intervenants

<u>Table ronde sur la gouvernance</u>:

Agnès LANGEVINE - Vice-Présidente de la Région Occitanie

Laurent SCHEYER - Directeur de la Direction Écologie, DREAL Occitanie

Grégoire GAUTIER - Chef du service Urbanisme, Environnement et Développement des Territoires, DDTM de l'Aude

Jean-Luc BLAISE - Maire de Mantet, Président de la Fédération des réserves naturelles catalanes, Vice-Président du Parc des Pyrénées catalanes, porte-parole de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires









Table ronde sur des retours d'expérience d'élus locaux :

Pierre CROS – Maire de Nissan-Lez-Ensérune, Vice-Président de la Communauté de Communes la Domitienne, Président du copil « Collines d'Ensérune » (Hérault)

Marc WELLER – Maire de Blandas, Vice-président délégué à la transition écologique et rivières, Communauté de Communes du Pays Viganais (Gard)

4.2. Synthèse des échanges

Répartition des compétences

La Région Occitanie est chef de filât des financements européens et pilote de nombreux programmes sur la biodiversité en lien avec Natura 2000 (TVB, SRADDET par exemple). Pour le moment, elle n'assure aucun rôle dans la gestion des sites Natura 2000 mais elle est prête à s'investir pleinement dans cette nouvelle responsabilité si le vote du parlement confirme cette orientation.

La DREAL Occitanie consacre un budget de 6 millions d'euros par an pour l'animation des sites Natura 2000. En interne, 4 postes à temps plein sont dédiés à l'appui des animateurs et des DTTM.

Dans l'Aude, 40 % du territoire est recouvert par le réseau Natura 2000. La DDTM assure un rôle opérationnel sur le terrain et a une mission de contrôle avec le dispositif d'évaluations des incidences Natura 2000.

La réduction du nombre de fonctionnaires dans les services déconcentrés de l'État limite les moyens humains affectés à Natura 2000 et la disponibilité des agents pour appuyer les structures animatrices.

La mission CGEDD/IGA relative aux compétences respectives de l'État et des régions en matière de création, d'extension et de gestion d'aires protégées et à la simplification des procédures associées est venue en Occitanie auditionner plusieurs acteurs de la politique Natura 2000 sur le transfert prévu à l'article 13 du projet de loi 3DS.

Plusieurs messages ont été passés à cette occasion dont l'importance de conserver les compétences sur la gestion des sites Natura 2000 et de poursuivre l'appui des élus dans les territoires.

Au niveau national, la mission inter-réseaux a également été auditionnée. Quelques points d'attention ont été soulignés notamment sur la nécessite de sécuriser les postes d'animateurs, la complexité administrative des demandes de subvention et le manque de moyens financiers.

Financement des sites Natura 2000

Plusieurs évolutions concernant le financement des sites Natura 2000 sont actuellement soumises au débat parlementaire.

Un amendement déposé par le Sénat et maintenu par l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi 3DS prévoit d'ouvrir la possibilité de déroger aux obligations d'autofinancement qui freinent l'engagement des collectivités dans la réalisation de projets ambitieux de restauration de la biodiversité en tant que maîtres d'ouvrage.









Le projet de loi des finances 2022 prévoit l'élargissement de la dotation biodiversité avec une baisse du taux de recouvrement du territoire communal par un site Natura 2000 à 50% au lieu de 75 %.

Les élus regrettent le manque d'information concernant cette dotation biodiversité qui est intégrée à la Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités. En tant que dotation, son utilisation est laissée au libre choix de chaque municipalité.

Il pourrait être intéressant que des collectivités réunissent leur dotation biodiversité pour monter des projets en commun.

Un des critères d'attribution de cette dotation est le nombre d'habitants qui doit être inférieur à 10 000. Ce choix a été fait par le Gouvernement qui souhaite soutenir en priorité les communes rurales avec une très forte valeur patrimoniale et paysagère mais qui sont aussi des territoires fragiles et qui peuvent subir des pressions touristiques fortes.

Gouvernance des sites Natura 2000

L'ancrage territorial est indispensable pour que la politique Natura 2000 soit une réussite au niveau local.

Avoir un réseau de spécialistes sur lequel s'appuyer est également important tout comme l'intégration de la politique à différentes échelles administratives (commune, département, région).

Le binôme élu/technicien est également un atout essentiel par la complémentarité des compétences et des connaissances qu'il offre.

Pour qu'une gouvernance soit efficace, il est important que la structure porteuse soit forte et résiliente pour pouvoir supporter les avances de trésorerie et les retards de paiement.

Une gouvernance de terrain, représentative de l'ensemble des acteurs, est nécessaire pour garantir la bonne appropriation des enjeux par l'ensemble des concitoyens.

Enfin, les élus doivent être accompagnés dans leur prise de conscience de la biodiversité afin que de projets puissent être développés en l'absence de financements supplémentaires de l'État ou de l'Europe.

Des gouvernances partagées entre différentes aires protégées ou plusieurs sites Natura 2000 mériteraient d'être expérimentées dans certains territoires pour gagner en complémentarité et partage de compétences.

Communication

La maîtrise de la fréquentation est un enjeu de grande importance pour de nombreux sites Natura 2000. Il est indispensable d'aider les usagers à prendre conscience des enjeux présents sur les territoires et de les sensibiliser.

La pose de panneaux « territoires d'exception » permettraient d'informer les visiteurs sur la nature du lieu dans lequel ils pénètrent.

Le dispositif Territoire Engagé pour la Nature porté par les ARB et piloté par l'OFB permet une reconnaissance de l'engagement des collectivités en faveur de la biodiversité.









La prise de conscience des citoyens peut également passer par l'organisation d'évènements à l'instar de la journée solidarité forêts proposée chaque année par la commune de Nissan-lez-Ensérune.

La concertation auprès des acteurs permet de développer des partenariats et d'améliorer la perception de Natura 2000.

Enfin, lorsque la communication ne suffit pas et que des dégradations d'habitats sont constatées, le maire ne doit pas hésiter à faire jouer son rôle de police.







